



Genève, le 29 mars 2019  
Aux représentant-e-s des médias

## Communiqué du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

### **Bilan 2018 de la police routière: accidents et infractions radars en baisse**

**La police routière (PolRout) a présenté ce matin son bilan 2018. Le service poursuit son travail de terrain, notamment par le biais de nombreux contrôles. Deux tendances réjouissantes continuent de se révéler: une diminution des accidents de près de 9% ainsi qu'une baisse des infractions liées aux contrôles radars.**

Conduite par le major Patrick PULH, la police routière mène un intense travail de terrain dans différents domaines (traitement des accidents, prévention, enquêtes, répression) afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et de fluidifier le trafic.

Ainsi, en 2018, 3026 contrôles de vitesse ont été effectués par la PolRout, à l'aide de radars fixes ou mobiles, soit 4,7% de plus qu'en 2017. En revanche, les usagers contrôlés se sont montrés plus disciplinés puisque le nombre d'infractions relevées diminue de 4,7%. D'importants excès de vitesse ont tout de même été enregistrés, parmi lesquels un dépassement de 119 km/h commis par un automobiliste dans une zone limitée à 50 km/h.

Des contrôles de circulation ont également été effectués dans le cadre des 244 campagnes de prévention (dont 200 contre le bruit/pollution). La PolRout continue de cibler la conduite en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de stupéfiants, les entraves aux carrefours, le respect de la loi sur les taxis et limousine, la circulation aux abords des écoles, les deux-roues ou encore le contrôle des poids lourds.

En 2018, 7304 contrôles d'ébriété ont été réalisés, soit 5% de plus que l'année précédente. La limite légale de 0,25 mg/l a été dépassée par 1699 usagers. En 2017, l'entrée en vigueur de la force probante et l'usage des éthylomètres a permis de réduire drastiquement le nombre de prises de sang. En effet entre 2017 et 2018, il est constaté une réduction de 44%.

Avec un parc d'immatriculations en légère augmentation de 0,62% (318'597 véhicules), le canton connaît un recul du nombre d'accidents sur ses routes depuis trois ans. Ceux-ci diminuent de 9% entre 2017 et 2018 et de 12,7% entre 2015 et 2018. La PolRout dénombre 1107 accidents avec blessés et 5 accidents mortels. Les causes principales restent l'inattention, la distraction ou encore la consommation d'alcool.

En 2018, les différentes lois acceptées par le parlement notamment celle de la modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic, vont permettre à la police routière d'adapter son matériel. Ainsi, de nouveaux radars vont être acquis, dont un radar semi-stationnaire qui permettra, entre autres, de faire de la prévention aux abords des chantiers routiers. De même, l'achat d'un scanner 3D améliorera de manière significative le traitement technique et judiciaire des accidents.

Concernant les perspectives 2019, la police routière va axer ses efforts sur les comportements à risque, principalement l'utilisation du téléphone au volant et les entraves à la circulation. Elle orientera également ses actions contre les incivilités et l'état de la personne. Un point d'attention sera porté sur les actions de prévention et de protection des piétons et des deux-roues.

[Dossier de presse](#)

Pour tout complément d'information :

- *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. +41 79 935 86 75*
- *Police cantonale genevoise : M. Jean-Philippe Brandt, officier communication, service de presse de la police, T. +41 22 427 56 01 ou +41 79 941 54 59, [presse@police.ge.ch](mailto:presse@police.ge.ch)*